

Datum: 07.04.2016

LA LIBERTÉ
QUOTIDIEN ROMAND ÉDITÉ À FRIBOURG



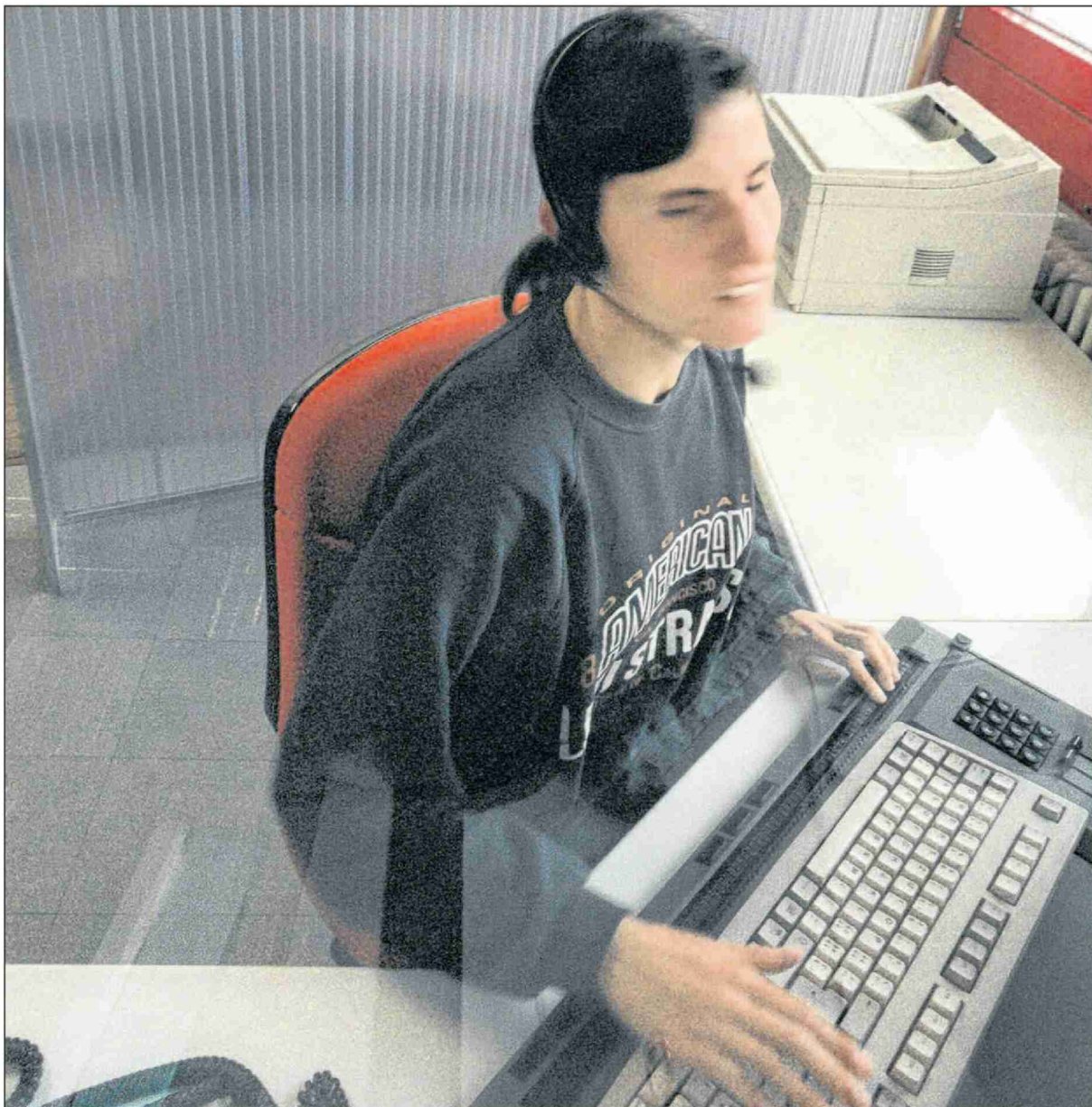
La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.201
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 9
Fläche: 84'981 mm²

Pas de répit pour les jeunes rentiers

ASSURANCE-INVALIDITÉ • *La situation financière de l'AI se dégradera dès 2018. La pression s'accroît pour de nouvelles mesures d'économies. La bataille de la 7^e révision a déjà commencé, et elle concerne aussi la jeunesse.*



Les rentes AI octroyées aux moins de 30 ans souffrant de troubles psychiques sont remises en question.

KEYSTONE/PHOTO PRÉTEXTE

ARGUS
MEDIENBEOBACHTUNG

Medienbeobachtung
Medienanalyse
Informationsmanagement
Sprachdienstleistungen

ARGUS der Presse AG
Rüdigerstrasse 15, Postfach, 8027 Zürich
Tel. 044 388 82 00, Fax 044 388 82 01
www.argus.ch

Argus Ref.: 61167723
Ausschnitt Seite: 1/3



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.201
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 9
Fläche: 84'981 mm²

CHRISTIANE IMSAND

Il est fini le temps où il suffisait d'un médecin complaisant pour recevoir une rente d'invalidité. Depuis quelques années, l'assurance-invalidité a serré la vis. Le nombre de bénéficiaires d'une rente est passé de 252 000 en 2005 à 226 000 en 2014 en raison du fort recul des nouvelles rentes. Le mot clé est aujourd'hui la réadaptation. Cette politique a cependant montré ses limites. Contrairement à la tendance générale, le nombre de nouvelles rentes octroyées en raison de troubles psychiques progresse parmi les jeunes de 18 à 29 ans. Et comme l'AI perdra dès 2018 la part de TVA qui lui permet aujourd'hui d'équilibrer ses comptes, la pression s'accroît pour de nouvelles mesures d'économies.

En décembre, Alain Berset a envoyé en consultation un projet de révision de l'AI (le septième!) qui préconise l'extension aux jeunes des mesures ciblées de détection précoce et de réinsertion professionnelle. En guise de réponse, l'Union patronale a exigé il y a quelques jours de ne plus octroyer de rente aux moins de 30 ans, exception faite des cas de graves infirmités congénitales.

La droite applaudit

Membre de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, l'UDC bâlois Sebastian Frehner applaudit: «Un jeune qui touche une rente pendant des années ne peut plus être intégré dans le marché du travail. Il faut des mesures incitatives plus strictes que celles du projet Berset.» Pour la PLR vaudoise Isabelle Moret, la proposition va dans la bonne direction même si elle est trop rigide.

«Il faut des mesures incitatives plus strictes que celles du projet Berset»

SEBASTIAN FREHNER

La sympathie exprimée dans les milieux bourgeois inquiète AGILE.CH, la faïtière des organisations d'entraide dans le monde du handicap. «Bien que cette limite d'âge ne fasse pas partie du projet, le parlement en discutera, craint Ursula Schaffner, responsable de la politique sociale au sein de l'association. Or cette proposition ne tient pas compte, entre autres, de la réalité des troubles psychiques.» Selon le socialiste fribourgeois Jean-François Steiert: «C'est une vision de bureaucrate.»

Pour le psychiatre Pierre Vallon, président de la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie (SSPP), une limite d'âge n'a pas de sens. «Ce qu'il faut, affirme-t-il, c'est donner une perspective de vie à ces jeunes en essayant de les intégrer professionnellement, même si cela doit être une activité subventionnée. C'est aussi la seule façon de leur permettre de sortir de la pauvreté. A défaut, ils vivront toute leur vie avec le minimum vital. Malheureusement, nous manquons de mesures adaptées à des personnes souffrant de troubles de la personnalité ou du développement.»

L'OCDE aussi

Le président de la SSPP relativise par ailleurs l'augmentation du nombre de rentes pour troubles psychiques chez les jeunes. «Ce phénomène n'est pas dû à une détérioration de leur état mental. C'est la conséquence d'un succès partiel du principe de réinsertion appliqué par l'AI. J'ai participé depuis 2001 aux travaux du service médical régional de Suisse romande mis en place pour les offices AI de Vaud, Genève, Neuchâtel et Jura. Nous avons contribué à la limitation du nombre de nouvelles rentes, mais force est de constater que le principe selon lequel la réadaptation prime sur la rente fonctionne mieux pour les maladies physiques que psychiques. Les succès obtenus avec les personnes souffrant de problèmes physiques ont entraîné une augmentation relative des rentiers souffrant de troubles psychiques.»

Les experts sont d'accord sur un point: il faut améliorer la détection précoce des problématiques psychiques à l'école et durant la formation professionnelle. L'Office fédéral des assurances sociales constate dans une récente étude sur les jeunes bénéficiaires de rentes AI que les trois quarts des troubles psychiques débutent avant l'âge de 25 ans. Dans un rapport sur la Suisse publié en 2014, les experts de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) soulignent de leur côté qu'il faut veiller à ce que les élèves souffrant de troubles mentaux ne sortent pas prématurément du système éducatif. C'est la voie empruntée par la 7^e révision de l'AI. |



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.201
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 9
Fläche: 84'981 mm²

UN SURSIS FINANCIER

Depuis 2011, les ressources de l'AI sont dopées grâce à une hausse provisoire de 0,4 point de TVA qui lui apporte plus d'un milliard de francs par année. Cette mesure a été approuvée en votation populaire en 2009, mais elle est limitée à fin 2017.

Or le Fonds de compensation AVS/AI/APG a publié la semaine passée les résultats de l'exercice 2015. Ils montrent que l'AI souffre toujours d'un déficit structurel de quelque 600 millions de francs alors qu'elle est endettée à raison de plus de 12 milliards de francs auprès de l'AVS. Le désendettement annoncé pour 2030 au plus tard paraît d'autant plus problématique que la situation économique se dégrade et que le relèvement de l'âge de l'AVS des femmes pèsera sur les ressources de l'AI.

«Des mesures d'économies sont indispensables, s'exclame la conseillère nationale Isabelle Moret (plr, VD). Nous avons soutenu la hausse de la TVA dans

l'idée que cela nous donnerait le temps de prendre des mesures de fond, mais la 6^e révision de l'assurance-invalidité a été enterrée en 2013 en raison de l'opposition conjointe de la gauche et de l'UDC. Il faut notamment remplacer les quatre paliers qui déterminent actuellement le montant de la rente par un système de rente linéaire correspondant au handicap effectif afin d'encourager les personnes concernées à augmenter leur temps de travail.»

Cette réforme figure dans le projet de révision de l'AI. Elle va donner lieu à une bataille rangée. La droite et les milieux économiques exigent que le seuil de la rente complète soit fixé à 80%, ce qui permettrait près de 100 millions d'économies alors que la faitière AGILE.CH plaide pour le maintien du seuil de la rente complète à 70%. «C'est la ligne rouge à ne pas franchir», souligne Ursula Schaffner.

Le Conseil fédéral soumettra son message au parlement à la fin de l'année. Les premières décisions tomberont l'an prochain. CIM